

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-huit
Le douze mars

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie
Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire
Date de convocation du conseil municipal : 05 mars 2018

Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 22 Votants : 24

PRESENTS : M. BOCENO Julien- M. BOUSSEAU Yannick- M. CHESNIN Nicolas- M. DAVID Gérard- M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice- Mme DESMOTS Isabelle- Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- M. GERGAUD Henri- M. GOMBAUD Jean-Paul- Mme GRUEL Nathalie- M. GUIHARD Alain- Mme HUGUET Evelyne- M. LE HUR Jérôme- M. LORJOUX Laurent- M. OILLIC Jean-Paul- Mme PANHELLEUX Françoise- Mme PERRAUD Chantal- Mme PERRONNEAU Claire-Lise- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. PRAT Pierre- M. SEIGNARD Jérôme

ABSENTS EXCUSES : Mme AMELINE Yolande- M. CHATAL Jean-Paul- M. FREOUR Jean-Claude

ABSENTS : Mme LEVRAUD Françoise- M. TATTEVIN Frédéric

POUVOIRS : Mme AMELINE Yolande à Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- M. FREOUR Jean-Claude à M. DAVID Guy

Secrétaire de séance : M. SEIGNARD Jérôme (élu à l'unanimité)

FINANCES

1- Comptes de gestion 2017 de Mme la Comptable du Trésor (budgets principal et annexes)

Après avoir constaté les résultats identiques à ceux des comptes administratifs, le conseil municipal a adopté à l'unanimité les cinq comptes de gestion de la Comptable du Centre des Finances Publiques de La Roche Muzillac.

2- Comptes administratifs 2017 de la Commune (budgets principal et annexes)

Les cinq comptes administratifs ont été approuvés sous la Présidence de M. Guy DAVID, adjoint délégués aux finances, par 18 voix « Pour » et 5 abstentions.

Ils font apparaître les résultats de clôture suivants :

BUDGETS	Fonctionnement	Investissement
Principal	+ 2 151 630,94 €	-579 445,07 €
Lotissements	+24 165,06 €	-1 104 447,55 €
Supérette	+52 854,95 €	+43 708,98 €
Culture	-53,50 €	+49 652,43 €
Assainissement collectif	+435 148,21 €	+124 689,19 €

3- Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2018

A partir d'une note sur les orientations budgétaires 2018 et d'un rapport rétrospective-prospective, les élus ont débattu sur les orientations 2018-2020.

Il en ressort les principaux points suivants :

- Prise en compte des données communiquées par les services de l'Etat
- Prise en compte des pertes de recettes en fonctionnement (FPIC- Pylônes)
- Intégration du service de la culture dans le budget principal
- Maîtrise des dépenses de fonctionnement
- Recours au maximum à l'autofinancement pour financer les investissements
- Réalisation d'un emprunt pour financer la construction d'un groupe scolaire primaire
- Maintien des taux d'imposition
- Prévision d'une hausse des bases d'imposition de 2 %.

L'assemblée a voté à l'unanimité ce débat.

4- Attribution du nouveau contrat d'entretien de l'éclairage public

Le conseil a décidé à l'unanimité de déléguer cette compétence au Syndicat Morbihan Energies (SDEM) à compter du 1^{er} avril 2018. Un diagnostic du parc financé à 40 % par le SDEM sera réalisé préalablement.

SYNDICAT MORIBHAN ENERGIES (SDEM)

5- Modification des statuts du Syndicat

Pour tenir compte de certaines modifications des compétences ainsi que de l'adhésion de nouvelles collectivités issues de regroupements, le conseil a approuvé les statuts modifiés du SDEM par 18 voix et 5 abstentions.

AFFAIRES SCOLAIRES

6- Organisation du temps scolaire pour la rentrée de septembre 2018 à l'Ecole primaire des Petits Murins

Le conseil municipal a suivi l'avis du Conseil d'école pour un retour à 4 jours d'école par semaine à compter de la rentrée de septembre 2018.

Il a également décidé d'harmoniser les horaires en fonction des transports scolaires.

Enfin, il a validé le Projet Educatif de Territoire (PEdT).

Prochaine réunion du conseil municipal : Lundi 9 avril 2018 à 20 heures

Rédigé à NIVILLAC, le 20 février 2018

**Le Maire,
Alain GUIHARD**